

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 janvier 2013

### 3ÈME RENCONTRE ANNUELLE FRANCE ACTIVE – CPCA

#### **Financement des associations : 6 propositions pour accompagner le développement du secteur associatif face à la crise**

**Plus de 400 personnes se sont réunies le 22 janvier dernier, au Ministère de l'Economie et des Finances, à l'invitation de la CPCA et de France Active pour une journée consacrée aux Associations, actrices du développement des territoires. La 3<sup>e</sup> édition de ce rendez-vous national était placée sous le haut patronage du Ministère de l'Economie sociale et solidaire. L'objectif de cette rencontre est de rappeler le rôle majeur joué par les associations dans les dynamiques économiques et sociales des territoires, à l'heure où se préparent les projets de loi relatifs à l'ESS et à la décentralisation.**

Pour les collectivités locales, les associations constituent un levier important des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle l'Association des Régions de France a souhaité être partenaire de l'évènement, favorisant ainsi le dialogue entre les acteurs associatifs, et leurs partenaires : Etat, collectivités, banques, chercheurs...

Dans le cadre de cette journée de travail, la CPCA et France Active ont présenté six propositions pour permettre le développement des associations. Trois d'entre elles apparaissent prioritaires :

#### **1. Favoriser l'hybridation des ressources pour permettre au secteur de se développer**

Alors que les besoins sociaux sont croissants, les associations subissent l'impact de la crise : tensions budgétaires, première baisse de l'emploi associatif constatée fin 2010, recentrage des financements vers certains secteurs au détriment d'autres...

L'hybridation des ressources doit être encouragée et facilitée, en clarifiant le lien entre statut fiscal et système de ressources des associations, et en simplifiant l'accès des associations aux fonds européens.

#### **2. Favoriser la constitution de fonds propres associatifs**

Une étude menée en 2012 par la CPCA et France Active sur les besoins de financement des associations révélait que 45% des associations interrogées rencontraient des problèmes de trésorerie. La constitution de fonds propres représente ainsi un enjeu essentiel pour la consolidation du secteur associatif.

Les associations doivent pouvoir réaliser des excédents, développer des circuits-courts d'épargne et accéder aux prêts bancaires, notamment grâce à des systèmes de garanties adaptés à leur spécificité. C'est la mobilisation de ces ressources qui leur permettra de pérenniser leur activité et de préserver leur capacité à investir et à innover.

#### **3. Inscrire la subvention dans la loi**

Quotidiennement, une large part du secteur associatif conçoit, expérimente et apporte des réponses à des besoins sociaux nouveaux ou non satisfaits. Cette capacité d'initiative de la société civile est notamment permise par les subventions.



Une définition légale de la subvention permettrait la mise en place d'un cadre sécurisé pour le financement des associations, respectueux de l'initiative associative et éviterait le recours massif à la commande publique.

Avec près de 2 millions de salariés et 70 milliards d'euros de budget cumulé, le secteur associatif représente une force économique majeure. Il contribue pour 3,5% au PIB et représente 5% de l'emploi public et privé total en France. Outre son rôle crucial d'amortisseur pendant la crise, il contribue significativement à la création de richesses et à la réduction des inégalités sur les territoires.

Par leur mission d'utilité sociale, les associations bénéficient d'une proximité et d'une solide connaissance des habitants et de leurs besoins. Ces atouts leur permettent d'apporter des réponses aux besoins sociaux, mais également d'appuyer et d'irriguer le développement économique local. Menacé par les contraintes financières et juridiques, il convient aujourd'hui d'accompagner les mutations du secteur associatif, au bénéfice de l'intérêt général.

### **Mut'Asso, un pôle d'observation, d'expertise et de plaidoyer**

Alors que les besoins sociaux augmentent, les associations sont confrontées à de profondes mutations de leur environnement: évolutions réglementaires, systèmes de financements très sélectifs, contraintes administratives lourdes, apparition d'une culture de la performance au sein des finances publiques... Dans ce contexte, la CPCA a constitué Mut'Asso en partenariat avec France Active, avec l'ambition de fournir des outils, des analyses et des clés de lecture sur les mutations économiques et sociétales des associations dans un monde en évolution rapide.

### **CNAR Financement, un centre d'innovation et d'expérimentation**

Porté par France Active, le Centre National d'Animation et de Ressources sur le Financement (CNARF) expérimente régulièrement de nouveaux outils financiers et apporte appui, conseil et ressources aux fédérations et réseaux associatifs et à leurs partenaires. Il a également un objectif de promotion et de développement de l'activité et de l'emploi par la diffusion d'une culture économique et financière, qui passe notamment par la publication de guides à destination des dirigeants associatifs et l'animation d'un site internet : [www.solfia.org](http://www.solfia.org).

### **Qui est France Active ?**

Pionnier de l'économie sociale et solidaire, le réseau associatif France Active agit pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. France Active accompagne d'une part les entrepreneurs sociaux qui créent ou consolident des emplois, d'autre part les personnes en difficulté qui souhaitent créer leur entreprise. Grâce à ses partenaires, à ses mécènes et aux épargnants solidaires, France Active a permis en 2011 la création ou la consolidation de plus de 25 000 emplois, en s'engageant aux côtés de près de 6 200 porteurs de projet pour lesquels elle a mobilisé plus de 200 millions d'euros. En réponse aux besoins croissants de création d'emplois, France Active se dote d'une stratégie ambitieuse à l'horizon 2015 avec le doublement de son activité à 3 ans.

### **À propos de la CPCA**

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) est l'instance où se rassemblent les différentes structures sectorielles et affinitaires représentatives des divers domaines de l'activité associative. Elle est un lieu d'interlocution politique indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française.

La CPCA regroupe aujourd'hui 16 membres nationaux et 20 membres régionaux, représentant près de 700 fédérations soit 600 000 associations en France.

### **CONTACTS PRESSE**

#### **Profile PR**

Anaïs Monteiro – [amonteiro@profilepr.fr](mailto:amonteiro@profilepr.fr)  
Nicolas Brodiez – [nbrodiez@profilpr.fr](mailto:nbrodiez@profilpr.fr)  
01 56 26 72 00

#### **France Active**

Grégoire Lechat - Tél. : 01 80 27 00 46  
Plus d'infos sur [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

#### **CPCA**

Tommy Moisan - Tél. : 01 40 36 80 10  
Plus d'infos sur <http://cpca.asso.fr>